



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

AVIS PUBLIC

Remplacement d'une assemblée publique de consultation par une consultation écrite

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement suivant :

Projet de règlement 615-5-22 modifiant le Plan d'urbanisme 615-14 visant à remplacer les grandes affectations du sol d'un secteur touché par les inondations du printemps 2019 et d'un secteur situé en bordure de la route 173 Sud, tous deux situés à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville

AVIS PUBLIC est donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire qui s'est tenue le 14 février 2022, le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a adopté le projet de règlement 615-5-22 modifiant le Plan d'urbanisme 615-14. Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
2. En raison de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec, en lien avec la pandémie de Covid-19, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public.
3. L'objet de ce projet de règlement vise à remplacer les grandes affectations du sol de certains secteurs situés à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville afin de :
 - a. Remplacer une partie de l'affectation résidentielle urbaine située dans le secteur de l'avenue du Moulin et de la rue Morin par une affectation publique.
 - b. Remplacer une partie de l'affectation résidentielle urbaine située dans le secteur de la route 173 Sud entre la côte Taschereau et l'avenue Saint-Louis par une affectation mixte.
4. Un résumé ainsi que le projet de règlement 615-5-22 peuvent être consultés sur le site web de la Ville au www.vsjb.ca à la section *Ville/Règlements/Projets de règlement*.
5. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ce projet de règlement en transmettant ses observations par écrit au 843, avenue du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce, G0S 2V0 ou encore par courriel à d.maheu@vsjb.ca avant le 14 mars 2022. Le conseil prendra connaissance desdites observations avant de statuer sur l'adoption du règlement 615-5-22.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 15^e jour de février 2022

Danielle Maheu
Greffière